



NON-RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT tenue le lundi, 4 décembre 2017 à 20 h 00, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents la conseillère et conseillers **PIERRE DISTILIO, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, RÉAL BRUNELLE** et **MARC-EDOUARD LAROSE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général et M^e **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2017-12-816 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 décembre 2017
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2017-12-817 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017
3. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 2017-12-818 3.1 Appui à la campagne de sensibilisation «Municipalité alliée contre la violence conjugale»
 - 2017-12-819 3.2 Appui à la démarche d'un projet de coopérative en habitation pour aînés sur le territoire de la Ville de Bromont
 - 2017-12-820 3.3 Nomination des membres du conseil sur différents comités pour l'année 2018
 - 2017-12-821 3.4 Appui au programme de formation en aéronautique de l'organisme Aviation Connection

N.M. 3.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

4. RÈGLEMENTS

A.M. 4.1 Avis de motion et présentation du règlement 1055-2017 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2018)

A.M. 4.2 Avis de motion et présentation du règlement 1056-2017 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018

A.M. 4.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 692-03-2017 modifiant le règlement numéro 692-91, tel qu'amendé, relatif à l'aqueduc et à son usage

A.M. 4.4 Avis de motion et présentation du règlement numéro 856-13-2017 modifiant le règlement numéro 856-2002, tel qu'amendé, afin de prolonger la durée du programme de revitalisation du noyau villageois du secteur Adamsville

A.M. 4.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 1057-2017 relatif aux branchements et aux rejets dans les réseaux d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Ville de Bromont

A.M. 4.6 Avis de motion et présentation du règlement numéro 1031-04-2017 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relativement au stationnement

A.M. 4.7 Avis de motion et présentation du règlement numéro 923-14-2017 modifiant le règlement 923-2006 sur les nuisances, tel qu'amendé, à l'égard de certaines dispositions relatives à la paix et au bon ordre

A.M. 4.8 Avis de motion et présentation du règlement numéro 1058-2017 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2017-12-822 5.1.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2017

2017-12-823 5.1.2 Adoption d'une révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Bromont (exercice financier 2017)

2017-12-824	5.1.3	Contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions inc.
	5.2	TRAVAUX PUBLICS
2017-12-825	5.2.1	Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure de calcium utilisé comme abat-poussière pour l'année 2018
	5.3	SERVICES TECHNIQUES
2017-12-826	5.3.1	Modification du protocole d'entente P2015-NAT-34 – Quartier Natura
2017-12-827	5.3.2	Modification du protocole d'entente P2014-BGL-30 – Boisé du Golf des Lacs
2017-12-828	5.3.3	Adoption du Guide de conception et de préparation de projets en infrastructures
2017-12-829	5.3.4	Appropriation à même la réserve des eaux pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau
	5.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
2017-12-830	5.4.1	Autorisation de modification au plan directeur 2017 des Amis des sentiers de Bromont
2017-12-831	5.4.2	Approbation d'une entente de partenariat entre la Ville de Bromont et Plages et loisirs du Paradis de Brome et octroi d'une aide financière pour l'année 2017-2018
	5.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	5.6	GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
2017-12-832	5.6.1	Mandat pour obtenir une ordonnance de la Cour municipale afin de faire cesser un usage dérogatoire
2017-12-833	5.6.2	Relocalisation d'un sentier du club de motoneige Les Motoneigistes du Corridor Permanent inc.
	5.7	URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
N.M.	5.7.1	Dépôt de la liste des permis de construction du mois novembre 2017
2017-12-834	5.7.2	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 novembre 2017
2017-12-835	5.7.3	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'un abri d'auto au 642, chemin d'Adamsville (dossier 2017-30252)

2017-12-836	5.7.4	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 1456, rue Shefford, lot 5 531 571 (dossier 2017-30253)
2017-12-837	5.7.5	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’un bâtiment accessoire commercial et une piscine au 279, chemin du Lac-Gale – SPA Balnéa (dossier 2017-30250)
2017-12-838	5.7.6	Approbation de plans (PIIA) – Modification d’une demande déjà approuvée visant l’aménagement d’un portail d’entrée avec abri pour bacs pour matières résiduelles pour le projet résidentiel intégré au 555, chemin de Lotbinière (dossier 2017-30251)
2017-12-839	5.7.7	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant le remplacement d’un remonte-pente au 150, rue Champlain – Ski Bromont (dossier 2017-30256)
2017-12-840	5.7.8	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la rénovation d’un garage situé au 162, chemin Adamsville (dossier 2017-30261)
2017-12-841	5.7.9	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la rénovation d’un bâtiment commercial situé au 570, rue Shefford – Stores Bromont (dossier 2017-30229)
2017-12-842	5.7.10	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l’installation d’enseignes au 570, rue Shefford – Stores Bromont (dossier 2017-30230)
2017-12-843	5.7.11	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l’installation de nouvelles enseignes sur l’enseigne communautaire au 115-117, boulevard de Bromont (dossier 2017-30262)
2017-12-844	5.7.12	Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d’une sixième remise à des fins privatives sur une parcelle commune aux immeubles du projet intégré malgré, l’interdiction prévue à l’article 106 du règlement de zonage 1037-2017 et à permettre que la remise soit aménagée à une distance d’environ 0,3 mètre par rapport aux distances entre les bâtiments accessoires situés sur le même terrain au lieu de 5 mètres tel que prévu à l’article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 120-122-124, rue Wolfe, lot 2 930 488, zone P4M-01, district Lac-Bromont (dossier 2017-30328)
2017-12-845	5.7.13	Demande de dérogation mineure visant à permettre la subdivision d’un lot ayant une profondeur de 46,77 m au lieu de 60 m minimum et d’un autre lot dans lequel ne peut être inséré un rectangle dont les dimensions minimales sont équivalentes au

frontage et à la profondeur édictées à la grille des spécifications, annexe C, du règlement de zonage numéro 1037-2017, malgré l'obligation prévue à l'article 33 du règlement de lotissement numéro 1038-2017, pour les lots projetés 6 153 724 et 6 153 725, rue Quinlan, zone P3M-07, district Lac-Bromont (dossier 2017-30254)

- 2017-12-846 5.7.14 Demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une enseigne détachée d'une hauteur de 5,4 mètres au lieu de 4 m maximum, tel que stipulé à l'article 240 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 10, boulevard de Bromont, lot 2 593 792, zone PDA3-02, district Mont-Brome (dossier 2017-30259)
- 2017-12-847 5.7.15 Demande de changement de zonage visant la diminution de la superficie minimale des terrains pour les résidences multifamiliales dans la zone PDA10-07, projet Faubourg 1792 (dossier 2017-30257)
- 2017-12-848 5.7.16 Demande visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire qui représente 125 % du bâtiment existant au lieu de 50 % maximum, tel que stipulé à l'article 258 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 1215, rue Shefford, lot 2 930 000, zone PDA1-02, district Pierre-Laporte (dossier 2017-30197)
- 2017-12-849 5.7.17 Appui au projet « Contrôle des écrevisses à taches rouges et leur valorisation »
- 2017-12-850 5.7.18 Modifications aux ententes-cadres pour les projets résidentiels intégrés Vert Forêt et Vert Vallée
- 2017-12-851 5.7.19 Nominations au sein du comité consultatif d'urbanisme et modification de la résolution numéro 2017-11-808

5.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.9 DIRECTION GÉNÉRALE

- N.M. 5.9.1 Sujet vacant
- 2017-12-852 5.9.2 Renouvellement de l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) pour l'année 2018
- 2017-12-853 5.9.3 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2018

2017-12-854	5.9.4	Modification des projets soumis dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec
	5.10	RESSOURCES HUMAINES
N.M.	5.10.1	Dépôt de la liste des engagements de surnuméraires, occasionnels et étudiants
2017-12-855	5.10.2	Confirmation de madame Hélène Lepage au poste de préposée au service du greffe
2017-12-856	5.10.3	Deux appels d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ
	6.	<u>DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE</u>
	7.	<u>AFFAIRES NOUVELLES</u>
2017-12-857	7.1	Amendement au protocole d'entente relatif au projet « Parcours Nature »
2017-12-858	7.2	Numérisation des archives par le Centre de services partagés du Québec
2017-12-859	7.3	Confirmation de monsieur Marc Béland au poste de directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable
2017-12-860	7.4	Fin de contrat de la directrice adjointe au développement économique
2017-12-861	7.5	Suspension du directeur général à l'égard de l'employé numéro 361
2017-12-862	7.6	Suspension du directeur général à l'égard de l'employé numéro 417
	8.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
2017-12-863	9.	<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Avant l'adoption de l'ordre du jour, Monsieur le maire **LOUIS VILLENEUVE** donne l'opportunité à chacun des membres du conseil de s'adresser aux citoyens présents dans la salle.

2017-12-816

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE
2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 décembre 2017, avec les modifications suivantes :

- Le sujet suivant est retiré :
 - 5.9.1 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2018;
- Ajout en affaires nouvelles des sujets suivants :
 - 7.1 Amendement au protocole d'entente relatif au projet « Parcours Nature »;
 - 7.2 Numérisation des archives par le Centre de services partagés du Québec;
 - 7.3 Confirmation de monsieur Marc Béland au poste de directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable;
 - 7.4 Fin de contrat de la directrice adjointe au développement économique;
 - 7.5 Suspension du directeur général à l'égard de l'employé numéro 361;
 - 7.6 Suspension du directeur général à l'égard de l'employé numéro 417.

ADOPTÉE

2017-12-817

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13
NOVEMBRE 2017**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 novembre 2017, tel que soumis.

ADOPTÉE

2017-12-818

**APPUI À LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION
« MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE
CONJUGALE »**

ATTENDU QUE dans sa lettre du 25 octobre 2017, Madame Cathie Sombret, coordonnatrice des services de la maison d'aide et d'hébergement Horizon pour Elle, sollicite un appui de la Ville de Bromont afin d'appuyer la campagne « Municipalité alliée contre la violence conjugale » afin de soutenir davantage les femmes et les enfants victimes de violence conjugale;

ATTENDU QUE depuis 1982, Horizon pour Elle accueille dans un climat sécuritaire les femmes et enfants victimes de violence conjugale en offrant des services d'aide-externe, de l'écoute téléphonique, de l'hébergement, du soutien moral, de l'accompagnement dans les démarches, un suivi individuel et de groupe, sans compter les activités d'information, de prévention et de sensibilisation pour les organismes et les établissements sociaux;

ATTENDU QUE dans une perspective de prévention, le Regroupement des maisons pour femmes et enfants victimes de violence conjugale déploie diverses stratégies pour aider tous les acteurs de la société québécoise à mieux comprendre, dépister et agir en matière de violence conjugale;

ATTENDU QUE dans sa quête à éliminer le fléau de la violence faite aux femmes, la MRC Brome-Missisquoi est convaincue qu'il est nécessaire d'obtenir le partenariat de la collectivité;

ATTENDU QUE dans sa résolution 2017-11-761, Ville de Bromont appuyait la campagne sensibilisation de 12 jours d'actions pour l'élimination de la violence envers les femmes;

ATTENDU QUE Ville de Bromont souhaite également appuyer la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale » afin de soutenir davantage les femmes et les enfants victimes de violence conjugale;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale » afin de soutenir davantage les femmes et les enfants victimes de violence conjugale.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à madame Cathie Sombret, coordonnatrice des services de la maison d'aide et d'hébergement Horizon pour Elle, ainsi qu'à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

2017-12-819

**APPUI À LA DÉMARCHE D'UN PROJET DE COOPÉRATIVE
EN HABITATION POUR AÎNÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA
VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE les démarches entreprises par monsieur André Fournier, citoyen de Bromont, afin de mettre sur pied un projet de coopérative de solidarité en habitation pour aînés sur le territoire de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE l'objectif principal de cette coopérative est d'offrir des logements abordables à une clientèle aînée autonome et en légère perte d'autonomie;

ATTENDU QUE Monsieur Fournier est soutenu par un comité organisateur regroupant des citoyens de Bromont ainsi que deux organismes développeurs dont la mission est le développement de l'habitation communautaire, dont madame Carole Ouellette, chargée de projets chez Entraide Habitat Estrie ainsi que madame Geneviève Ledoux, directrice générale du Groupe d'Animation populaire en Habitation de Saint-Hyacinthe (GRT);

ATTENDU QUE le comité souhaite élaborer un projet coopératif d'habitation d'une trentaine d'unités d'habitation à prix abordable et que le projet pourrait être financé par le programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE Monsieur Fournier sollicite l'appui de la Ville de Bromont afin de mener à bien la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la Politique familiale et des aînés de la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De transmettre à Monsieur Fournier une lettre d'appui au projet de coopérative de solidarité en habitation pour aînés sur le territoire de la Ville de Bromont, ainsi qu'une copie de la résolution.

ADOPTÉE

2017-12-820

**NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR
DIFFÉRENTS COMITÉS POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du conseil municipal sur les différents comités pour l'année 2018;

ATTENDU QUE le Conseil, sur recommandation du maire, peut nommer les membres du Conseil afin de les voir siéger sur différents comités ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'effectuer les nominations des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2018 et de confier à ces derniers certains dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le conseil dans ses décisions.

D'attribuer à monsieur **PIERRE DISTILIO**, conseiller municipal du district Mont-Soleil les dossiers en lien avec :

- Le regroupement des gens d'affaires de Bromont, les Chambres de commerce Haute-Yamaska et Cowansville et régions
- Le budget, les finances, les ressources humaines et l'informatique
- Le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Le conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont (SODEB)
- Le dossier villes intelligentes
- Le comité de démolition

D'attribuer à madame **CLAIRE MAILHOT**, conseillère municipale du district Lac Bromont, les dossiers en lien avec :

- Le comité de développement durable
- Le développement durable, l'environnement et l'urbanisme
- L'association Action conservation du bassin versant du lac Bromont (ACBLVB)
- La Société de conservation du mont Brome
- L'Organisme bassin versant Yamaska (OBV)
- Le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont (OMH)
- Le conseil d'administration de la Fondation du maire

D'attribuer à monsieur **MICHEL BILODEAU**, conseiller municipal du district Mont-Brome, les dossiers en lien avec :

- Le développement commercial et urbain
- Le comité de suivi pour la fabrique Saint-François-Xavier
- La culture, le patrimoine, les arts et la bibliothèque
- Le comité Pacte Brome-Missisquoi
- Le comité de circulation
- Le comité de démolition
- Intégration des personnes handicapées
- Transport adapté

D'attribuer à monsieur **JACQUES LAPENSÉE**, conseiller municipal, du district Shefford, les dossiers suivants :

- Le conseil d'administration de la Régie aéroportuaire des Cantons de l'Est
- Le comité de surveillance de quartier – secteur Shefford

- Le comité de circulation
- Le comité de démolition
- Le comité de jumelage Cabourg, France
- Le conseil d'administration du Centre national du cyclisme de Bromont (CNCB)
- La politique familiale, Municipalité amie des aînés (MADA) et Municipalité amie des enfants
- Représentant de la ville auprès de l'école De la Chantignole

D'attribuer à monsieur **RÉAL BRUNELLE**, conseiller municipal du district Pierre-Laporte, les dossiers en lien avec :

- Substitut du maire au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Brome-Missisquoi
- Le conseil d'administration du Centre de dépannage des œuvres de Sœur Marguerite
- Le comité Pacte Brome-Missisquoi
- La sécurité publique (police, sécurité incendie et mesures d'urgence)
- L'association Les Amis des sentiers de Bromont ainsi que les sentiers et pistes cyclables
- Les travaux publics, les services techniques et la gestion des matières résiduelles

D'attribuer à monsieur **MARC-ÉDOUARD LAROSE**, conseiller municipal du district Adamsville, les dossiers en lien avec :

- Le conseil d'établissement de l'école Saint-Vincent-Ferrier
- Le conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont (SODEB)
- Le comité consultatif de la famille
- La politique familiale, Municipalité amie des aînés (MADA) et Municipalité amie des enfants
- Le conseil jeunesse et les dossiers reliés aux adolescents et aux aînés
- Le développement des loisirs, du sport et des parcs

De par sa fonction de Maire, monsieur **LOUIS VILLENEUVE** peut siéger à tous les comités et pourra se joindre aux différents comités au besoin. Notamment, monsieur Villeneuve est nommé comme représentant de la Ville auprès des instances suivantes :

Il siège :

- Comité de démolition
- Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Brome-Missisquoi ainsi que sur les comités de la MRC qui lui sont assignés, dont le Pacte Brome-Missisquoi
- Caucus des municipalités de centralité (UMQ)
- Corporation d'aménagement récréotouristique de la Haute-Yamaska inc. (CARTHY)
- Le conseil d'administration de la Régie aéroportuaire des Cantons de l'Est (RARCE)

Il préside :

- le conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont (SODEB)

- le conseil d'administration de la Fondation du maire de la Ville de Bromont.

Il assure également le suivi des dossiers suivants :

- cour municipale
- communications et ville intelligente
- développement économique, touristique et événements
- desserte des soins de santé
- transport adapté
- porte-parole en matière de mesure d'urgence.

ADOPTÉE

2017-12-821

**APPUI AU PROGRAMME DE FORMATION EN
AERONAUTIQUE DE L'ORGANISME AVIATION
CONNECTION**

ATTENDU QUE Aviation Connection sollicite l'appui de Ville de Bromont afin commanditer le programme de formation en aéronautique adressé aux jeunes des écoles secondaires publiques;

ATTENDU QUE le programme de formation en aéronautique (PFA) motive les élèves dans l'apprentissage des sciences, des mathématiques et de la Technologie par le biais d'activité réelle et stimulante. Il introduit les jeunes à l'aéronautique, l'ingénierie et leur permet de découvrir les nombreuses opportunités de carrière disponibles dans ces secteurs;

ATTENDU QUE Aviation Connection est un organisme de bienfaisance fonctionnant en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Son mandat est de faire la promotion de l'éducation auprès des jeunes élèves dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques en créant, en facilitant et en supervisant un programme de formation en aéronautique dans les écoles publiques au Canada;

ATTENDU QUE l'objectif d'Aviation Connection est d'étendre le programme à cinq commissions scolaires au Québec d'ici 2019 et dans le reste du Canada à partir de 2020. Cette initiative est une première au Canada;

ATTENDU QUE le plan de partenariat offre une belle visibilité et différents avantages selon l'option choisie;

ATTENDU QUE Ville de Bromont souhaite soutenir et promouvoir l'éducation scolaire en devenant partenaire du programme de formation en aéronautique (PFA) à titre de Partenaire Argent, pour un montant de 1 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer l'organisme Aviation Connection et de commanditer le programme de formation en aéronautique (PFA) à titre de Partenaire Argent, pour un montant de **1 000 \$**.

D'autoriser le directeur du service des finances et de l'administration à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL**

A.M.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 1055-2017
DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE
BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2018)**

Monsieur le conseiller **PIERRE DISTILIO** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1055-2017 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2018), sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **PIERRE DISTILIO** présente le projet de règlement au public.

A.M.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 1056-2017
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET
LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018**

Monsieur le conseiller **PIERRE DISTILIO** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1055-2017 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2018), sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **PIERRE DISTILIO** présente le projet de règlement au public.

A.M.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 692-03-2017 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 692-91 TEL QU'AMENDÉ, RELATIF
À L'AQUEDUC ET À SON USAGE**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 692-03-2017 modifiant le règlement numéro 692-91 tel qu'amendé, relatif à l'aqueduc et à son usage, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** présente le projet de règlement au public.

A.M.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 856-13-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 856-2002, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PROLONGER
LA DURÉE DU PROGRAMME DE REVITALISATION DU
NOYAU VILLAGEOIS DU SECTEUR ADAMSVILLE**

Monsieur le conseiller **MARC-EDOUARD LAROSE** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 856-13-2017 modifiant le règlement numéro 856-2002, tel qu'amendé, afin de prolonger la durée du programme de revitalisation du noyau villageois du secteur Adamsville, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **MARC-EDOUARD LAROSE** présente le projet de règlement au public.

A.M.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-2017 RELATIF AUX
BRANCHEMENTS ET AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX
D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA VILLE
DE BROMONT**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1057-2017, relatif aux branchements et aux rejets dans les réseaux d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Ville de Bromont, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** présente le projet de règlement au public.

A.M.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 1031-04-2017 MODIFIANT CERTAINES
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-2016, TEL
QU'AMENDÉ, RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1031-04-2017 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatives au stationnement, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** présente le projet de règlement au public.

A.M.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 923-14-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 923-2006
SUR LES NUISANCES, TEL QU'AMENDÉ, A L'EGARD DE
CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES A LA PAIX ET AU
BON ORDRE**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 923-14-2017 modifiant le règlement 923-2006 sur les nuisances, tel qu'amendé, à l'égard de certaines dispositions relatives à la paix et au bon ordre, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** présente le projet de règlement au public.

A.M.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT
1058-2017 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LA TENUE
DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le conseiller **PIERRE DISTILIO** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1058-2017 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **PIERRE DISTILIO** présente le projet de règlement au public.

2017-12-822

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30
NOVEMBRE 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 novembre 2017, au montant de **3 019 820,16 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer :	1 263 906,50 \$
Caisse déboursés :	690 808,84 \$
	568 409,86 \$
Paies versées le:	
- 9 novembre 2017	231 389,01 \$
- 23 novembre 2017	265 305,95 \$

Faits saillants :

Chèque no.	
3440	Paiement de 247 070,25\$ à Phoslock Water Solutions pour l'achat de phoslock au lac Bromont.
27513	Paiement de 107 973,02\$ à Industries Fournier pour la démolition du garage Lequin.
27519	Paiement de 94 901,91\$ à Construction Majestyc pour la construction d'un bloc sanitaire au DNLG.
27538 *	Paiement de 81 711,96\$ à l'Unique Assurance Générales pour les travaux du poste de rechloration.
27560	Paiement de 80 668,07\$ à Athena Construction pour le rempl. du parement de bois à l'aréna.
27561	Paiement de 30 463,78\$ à Avizo Experts-Conseils-surv. ch. Adamsville et étude poste de pompage.
27581	Paiement de 31 276,38\$ à Cargill pour l'achat de sel de déglacage.
27597	Paiement de 154 696,49\$ à Construction DJL pour pierres, abrasifs et pavage majeur rue Lotbinière.
27598	Paiement de 147 132,58\$ à Constructions F.J.L. pour le remplacement des pompes d'eau brute.
27600	Paiement de 27 947,32\$ à Cosior Informatique pour services informatiques.
27636	Paiement de 65 067,00\$ à Eurovia Québec pour le pavage majeur et réfection de rues.
27739	Paiement de 26 677,68 à R.I.G.M.R.B.M. pour la gestion des matières résiduelles (2 mois).
27748	Paiement de 38 842,99\$ à Ville de Lévis pour la répartition des appels de juillet à octobre 2017.
27750	Paiement de 30 164,39\$ à Services Exp. pour le contrôle des matériaux réfection de plusieurs rues.
27751	Paiement de 59 837,06\$ à Services Matrec pour la collecte des matières résiduelles.

ADOPTÉE

2017-12-823

**ADOPTION D'UNE RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT (EXERCICE
FINANCIER 2017)**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Bromont (OMHB) a fait parvenir à la Ville de Bromont une révision budgétaire pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit adopter les nouvelles prévisions budgétaires de l'organisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la dernière révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Bromont datée du 8 novembre 2017, pour l'exercice financier 2017 soit adoptée, telle que soumise.

ADOPTÉE

2017-12-824

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES
APPLICATIONS DE LA FIRME PG SOLUTIONS INC.**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les logiciels de PG Solutions inc. pour la gestion des permis, la sécurité incendie, la gestion documentaire, la qualité des services, la gestion des places d'affaires et le soutien des applications en ligne ;

ATTENDU QUE le contrat d'entretien et de soutien de ladite firme prendra fin le 31 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications avec PG Solutions inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 pour la somme de **27 635 \$**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à signer le contrat avec PG Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense qui sera prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de l'année 2018.

ADOPTÉE

2017-12-825

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
POUR L'ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM UTILISÉ
COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour l'achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de *la Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou en solution liquide) nécessaire aux activités de la Ville pour l'année 2018.

QUE la Ville de Bromont confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

QUE la Ville de Bromont reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2017-12-826

**MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE P2015-NAT-34
– QUARTIER NATURA**

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la signature du protocole d'entente P2015-NAT-34 relatif au projet *Quartier Natura* par la résolution 2015-11-607;

ATTENDU QUE le protocole d'entente P2015-NAT-34 a été signé le 4 décembre 2015 et qu'il prévoit, à ses articles 8 et 92, une période se terminant le 31 décembre 2017 pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'intersection Diapason/Pierre-Laporte;

ATTENDU QUE, depuis le 1^{er} novembre 2015, la Ville de Bromont est régie par la direction territoriale de l'Estrie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE la direction territoriale de l'Estrie du MTMDET exige des modifications au concept d'aménagement proposé malgré son approbation par la direction territoriale de la Montérégie du MTMDET;

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt de la Ville de prolonger la période prévue au protocole d'entente P2015-NAT-34 afin de négocier les modifications à y être apportées;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De modifier les articles 8 et 92 du protocole d'entente P2015-NAT-34 en remplaçant la date du 31 décembre 2017 par celle du 31 mars 2018.

ADOPTÉE

2017-12-827

**MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE P2014-BGL-30
– BOISÉ DU GOLF DES LACS**

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la signature du protocole d'entente P2014-BGL-30 relatif au projet *Boisé du Golf des Lacs* par la résolution 2015-09-460;

ATTENDU QUE le protocole d'entente P2014-BGL-30 a été signé le 8 octobre 2015 et qu'il prévoit, à ses articles 5 et 68, une période se terminant le 31 décembre 2017 pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'intersection Diamant/Montréal/Pierre-Laporte;

ATTENDU QUE, depuis le 1^{er} novembre 2015, la Ville de Bromont est régie par la direction territoriale de l'Estrie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE la direction territoriale de l'Estrie du MTMDET exige des modifications au concept d'aménagement proposé malgré son approbation par la direction territoriale de la Montérégie du MTMDET;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de prolonger la période prévue au protocole d'entente P2014-BGL-30 afin de négocier les modifications à y être apportées;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De modifier les articles 5 et 68 du protocole d'entente P2014-BGL-30 en remplaçant la date du 31 décembre 2017 par celle du 31 mars 2018.

ADOPTÉE

2017-12-828

ADOPTION DU GUIDE DE CONCEPTION ET DE PRÉPARATION DE PROJETS EN INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a uniformisé l'ensemble de la conception technique concernant les travaux d'infrastructures, dans le but d'effectuer un meilleur suivi des projets et d'optimiser la qualité des infrastructures à construire sur son territoire en créant un « Guide de conception et de préparation de projets en infrastructures » ;

ATTENDU QU'un nouveau « Guide de conception et de préparation de projets en infrastructures » a été élaboré par les Services techniques de la Ville de Bromont afin de prendre en considération de nouveaux produits et de nouvelles méthodes de travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le nouveau « Guide de conception et de préparation de projets en infrastructures », tel que soumis au soutien des présentes.

De faire appliquer le « Guide de conception et de préparation de projets en infrastructures » à titre de document de référence pour la conception et la préparation de projets en infrastructures à construire sur le territoire de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2017-12-829

APPROPRIATION À MÊME LA RÉSERVE DES EAUX POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'achat de compteurs d'eau pour quantifier les volumes d'eau consommés par les industries, commerces et institutions situés sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QU'un montant additionnel est requis pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau pour l'année 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des services des finances et de l'administration à approprier un montant de **20 000 \$** à même la réserve des eaux pour financer l'achat et l'installation de compteurs d'eau.

ADOPTÉE

2017-12-830

**AUTORISATION DE MODIFICATION AU PLAN DIRECTEUR
2017 DES AMIS DES SENTIERS DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville souhaite protéger, entretenir, développer et mettre en valeur le réseau de sentiers sur son territoire pour offrir des espaces de pratique de sports de plein air et de loisirs pour les citoyens et les touristes;

ATTENDU QUE la Ville souhaite contribuer aux activités de l'organisme les Amis des sentiers de Bromont, au développement, à la mise en valeur et à l'entretien de son réseau de sentiers récréatifs;

ATTENDU QU'une entente de partenariat entre la Ville de Bromont et les Amis des sentiers de Bromont pour l'aménagement des sentiers selon le plan directeur de l'organisme de 2017 a été autorisée et signée suite à l'adoption de la résolution 2017-01-040 par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE l'entente de partenariat pour les aménagements de sentiers municipaux de la Ville de Bromont prévus au plan directeur de l'organisme stipule à l'article 2.2 que le plan directeur pourra être modifié d'un commun accord entre l'Organisme et la Ville si certains nouveaux projets se présentent ou si certains projets ne peuvent être réalisés;

ATTENDU QUE les Amis des sentiers de Bromont ont reçu une aide financière annuelle pour l'année 2017 d'un montant de 61 500 \$ pour l'aménagement des sentiers municipaux selon le plan directeur 2017 de l'organisme;

ATTENDU QUE les Amis des sentiers de Bromont n'ont pas pu réaliser un projet prévu au plan directeur suite à un refus du MTMDET;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement de la pumtrack au Parc Grégoire a dépassé les coûts estimés prévus au plan directeur 2017;

ATTENDU QUE les Amis des sentiers de Bromont demandent d'utiliser le montant de 8 985 \$ prévu pour le projet les Berges qui ne sera pas réalisé, afin de financer la totalité du projet d'aménagement de la pumtrack;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

D'autoriser la modification du plan directeur 2017 des Amis des sentiers de Bromont.

D'autoriser les Amis des sentiers de Bromont à utiliser le montant de **8 985 \$** prévu pour le projet les Berges pour financer la totalité du projet d'aménagement de la pumtrack.

LA PROPOSITION EST MISE AUX VOIX

VOTENT EN FAVEUR : PIERRE DISTILIO, CLAIRE MAILHOT, JACQUES LAPENSÉE et RÉAL BRUNELLE.

VOTE CONTRE : MICHEL BILODEAU et MARC-EDOUARD LAROSE.

Le conseiller **MARC-EDOUARD LAROSE** indique avoir un malaise avec le fait que des libertés ont été prises dans ce dossier et que la Ville se retrouve maintenant devant le fait accompli. Il ajoute que l'endroit choisi pour le pumtrack est loin de tout et n'aurait pas dû être fait à cet endroit.

ADOPTÉE

2017-12-831

**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DE BROMONT ET PLAGES ET LOISIRS DU
PARADIS DE BROME ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE
POUR L'ANNÉE 2017-2018**

ATTENDU QUE l'association Plages et loisirs du paradis de Brome inc. demande une aide financière pour défrayer certains frais liés à ses opérations hivernales ouvertes au public ainsi que le prêt gratuit d'équipement pour l'entretien de la patinoire située au lac Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont reconnaît la contribution de l'association à l'offre d'activités hivernales de la Ville et souhaite accorder son soutien;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et Plages et loisirs du paradis de Brome pour l'année 2017-2018.

D'octroyer une aide financière de **1 000 \$** et le prêt d'équipement à Plages et loisirs du paradis de Brome pour l'année 2017-2018.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à finaliser et signer l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et Plages et loisirs du paradis de Brome et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2017-12-832

**MANDAT POUR OBTENIR UNE ORDONNANCE DE LA COUR
MUNICIPALE AFIN DE FAIRE CESSER UN USAGE
DÉROGATOIRE**

ATTENDU QU'une audition a eu lieu à la cour municipale de Waterloo le 14 novembre 2017 dans le dossier BRM170007 suite à un constat d'infraction relatif à de la location à court terme au 323 rue des Cyclistes à Bromont;

ATTENDU QUE la juge a reporté la suite de l'audition au mois de janvier 2018 afin de permettre à la Ville de Bromont de mandater son procureur d'obtenir une ordonnance pour faire cesser l'usage dérogatoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater le procureur de la Ville de Bromont, Me Jocelyn Bélisle, pour la présentation d'une demande d'ordonnance devant la cour municipale de Waterloo, en vertu de l'article 29 de la Loi sur les cours municipales, afin de faire cesser l'usage dérogatoire au 323 rue des Cyclistes à Bromont.

ADOPTÉE

2017-12-833

**RELOCALISATION D'UN SENTIER DU CLUB DE
MOTONEIGE LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR
PERMANENT INC.**

ATTENDU QUE le club de motoneige Les Motoneigistes du Corridor Permanent inc. souhaite relocaliser un sentier suite à la perte d'un droit de traverse de la route 241;

ATTENDU QUE le nouveau sentier passerait dans l'emprise du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sous le viaduc de l'autoroute 10;

ATTENDU QUE les terrains sur lesquels le club souhaite aménager ses sentiers n'appartiennent pas à la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la relocalisation du sentier du club de motoneige Les Motoneigistes du Corridor Permanent inc. selon le plan soumis le 13 novembre, conditionnellement au respect de la réglementation et de la législation applicable pour l'aménagement de ce sentier et à l'obtention des autorisations nécessaires des propriétaires concernés.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU
MOIS NOVEMBRE 2017**

2017-12-834

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 21 NOVEMBRE 2017**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 novembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les membres de ce conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 novembre 2017.

ADOPTÉE

2017-12-835

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO AU 642, CHEMIN
D'ADAMSVILLE (DOSSIER 2017-30252)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les croquis de construction et le plan d'implantation déposés le 24 octobre 2017, permettant la construction d'un abri d'auto au 642, chemin d'Adamsville.

ADOPTÉE

2017-12-836

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
ISOLÉE AU 1456, RUE SHEFFORD, LOT 5 531 571 (DOSSIER
2017-30253)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans de construction faits pas Dessins Drummond en date du 24 mars 2017, le plan projet d'implantation fait par Juair & Robichaud, A.-G., en date du 20 octobre 2017 et le plan de plantation d'arbres fait par Juair & Robichaud A.-G., en date du 6 novembre 2017, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1456, rue Shefford, lot 5 531 571.

ADOPTÉE

2017-12-837

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT ACCESSOIRE
COMMERCIAL ET UNE PISCINE AU 279, CHEMIN DU LAC-
GALE – SPA BALNÉA (DOSSIER 2017-30250)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), les plan généraux de construction et d’architecture faits par Blouin Tardif Architectes en date du mois d’octobre 2017 permettant la construction d’un bâtiment accessoire commercial (sauna) et une piscine au 279, chemin du Lac-Gale – SPA Balnéa.

ADOPTÉE

2017-12-838

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – MODIFICATION D’UNE
DEMANDE DÉJÀ APPROUVÉ VISANT L’AMÉNAGEMENT
D’UN PORTAIL D’ENTRÉE AVEC ABRI POUR BACS POUR
MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE PROJET RÉSIDENTIEL
INTÉGRÉ AU 555, CHEMIN DE LOTBINIÈRE (DOSSIER 2017-
30251)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le plan et les élévations préparés par VerduRoy, datés du 24 octobre 2017, permettant l’aménagement d’un portail d’entrée avec abri pour bacs pour matières résiduelles pour le projet résidentiel intégré au 555, chemin de Lotbinière.

ADOPTÉE

2017-12-839

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LE
REMPACEMENT D’UN REMONTE-PENTE AU 150, RUE
CHAMPLAIN – SKI BROMONT (DOSSIER 2017-30256)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), la série de 12 plans expliquant le projet, préparée par Luc Bougie, en date du 24 octobre

2017 et les dessins couleur permettant le remplacement du remonte-pente numéro 4 au 150, rue Champlain.

ADOPTÉE

2017-12-840

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
RÉNOVATION D’UN GARAGE SITUÉ AU 162, CHEMIN
ADAMSVILLE (DOSSIER 2017-30261)**

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), l’élévation 3D couleur de la façade permettant la rénovation d’un garage situé au 162, chemin d’Adamsville.

ADOPTÉE

2017-12-841

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
RÉNOVATION D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU
570, RUE SHEFFORD – STORES BROMONT (DOSSIER 2017-
30229)**

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), les croquis et images déposés par le requérant en date du 20 novembre 2017 permettant la rénovation d’un bâtiment commercial situé au 570, rue Shefford.

ADOPTÉE

2017-12-842

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT
L’INSTALLATION D’ENSEIGNES AU 570, RUE SHEFFORD –
STORES BROMONT (DOSSIER 2017-30230)**

ATTENDU QUE les trois enseignes s’intègrent harmonieusement au paysage et s’harmonisent avec l’architecture du bâtiment principal et les autres enseignes de la zone;

ATTENDU QUE les couleurs ont été revues et choisies parmi celles de la charte des couleurs de la zone patrimoniale;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les croquis et images déposés par le requérant en date du 20 novembre permettant l'installation d'enseignes au 570, rue Shefford – Stores Bromont.

ADOPTÉE

2017-12-843

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT
L'INSTALLATION DE NOUVELLES ENSEIGNES SUR
L'ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE AU 115-117, BOULEVARD
DE BROMONT (DOSSIER 2017-30262)**

ATTENDU QUE le projet d'enseigne communautaire a été accepté en 2016;

ATTENDU QUE la structure existante sera conservée;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de l'enseigne communautaire, permettant l'installation de nouvelles enseignes sur l'enseigne communautaire au 115-117, boulevard de Bromont.

De recommander au requérant de revoir avec son concepteur le design proposé (dimensions et lettrage) afin de rendre plus visible les nouvelles informations affichées pour la Boucherie Locale.

ADOPTÉE

2017-12-844

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE SIXIÈME REMISE
À DES FINS PRIVATIVES SUR UNE PARCELLE COMMUNE
AUX IMMEUBLES DU PROJET INTÉGRÉ MALGRÉ,
L'INTERDICTION PRÉVUE À L'ARTICLE 106 DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017 ET À PERMETTRE QUE
LA REMISE SOIT AMÉNAGÉE À UNE DISTANCE
D'ENVIRON 0,3 MÈTRE PAR RAPPORT AUX DISTANCES
ENTRE LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES SITUÉS SUR LE
MÊME TERRAIN AU LIEU DE 5 MÈTRES TEL QUE PRÉVU À
L'ARTICLE 106 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
1037-2017 AU 120-122-124, RUE WOLFE, LOT 2 930 488, ZONE
P4M-01, DISTRICT LAC-BROMONT (DOSSIER 2017-30328)**

ATTENDU QUE lors de la construction des bâtiments principaux, le projet intégré prévoyait l'installation de plusieurs remises;

ATTENDU QUE les cinq remises, préfabriquées, sur les lieux ont été installées dans les années 2005-2006;

ATTENDU QUE l'actuelle demande permettrait de compléter les espaces de remisage des trois unités qui ne disposent pas d'espace de rangement;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une sixième remise à des fins privatives sur une parcelle commune aux immeubles du projet intégré malgré l'interdiction prévue à l'article 106 du règlement de zonage 1037-2017 et à permettre que la remise soit aménagée à une distance d'environ 0,3 mètre par rapport aux distances entre les bâtiments accessoires situés sur le même terrain au lieu de 5 mètres, tel que prévu à l'article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 120-122-124, rue Wolfe, lot 2 930 488, zone P4M-01, district Lac-Bromont.

D'exiger comme condition que les portes de la remise soient peintes de couleur brun foncé comme les autres remises pour mieux s'intégrer dans le projet.

ADOPTÉE

2017-12-845

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
PERMETTRE LA SUBDIVISION D'UN LOT AYANT UNE
PROFONDEUR DE 46,77 M AU LIEU DE 60 M MINIMUM ET
D'UN AUTRE LOT DANS LEQUEL NE PEUT ÊTRE INSÉRÉ
UN RECTANGLE DONT LES DIMENSIONS MINIMALES
SONT ÉQUIVALENTES AU FRONTAGE ET À LA
PROFONDEUR ÉDICTÉES À LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS, ANNEXE C, DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, MALGRÉ L'OBLIGATION
PRÉVUE À L'ARTICLE 33 DU RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 1038-2017, POUR LES LOTS
PROJETÉS 6 153 724 ET 6 153 725, RUE QUINLAN, ZONE P3M-
07, DISTRICT LAC-BROMONT (DOSSIER 2017-30254)**

ATTENDU QU'en 2012, le conseil acceptait le plan projet de lotissement et la signature du protocole d'entente pour la construction de la rue Quinlan;

ATTENDU QUE ce projet prévoyait la subdivision de 5 lots au nord de la rue et de 3 lots au sud de la rue;

ATTENDU QUE les lots situés au sud de la rue n'avaient pas encore été subdivisés;

ATTENDU QUE depuis la refonte des règlements d'urbanisme en avril 2017, la Ville de Bromont a modifié la manière de calculer la conformité des lots irréguliers;

ATTENDU QUE deux des trois lots qui étaient prévus au sud de la rue ne sont plus conformes à la nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE les lots respectent quand même la superficie minimale de 10 000 m² et le frontage minimal de 75 m;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la subdivision d'un lot ayant une profondeur de 46,77 m au lieu de 60 m minimum et d'un autre lot dans lequel ne peut être inséré un rectangle dont les dimensions minimales sont équivalentes au frontage et à la profondeur édictées à la grille des spécifications, annexe C, du règlement de zonage numéro 1037-2017, malgré l'obligation prévue à l'article 33 du règlement de lotissement numéro 1038-2017, pour les lots projetés 6 153 724 et 6 153 725, rue Quinlan, zone P3M-07, district Lac-Bromont.

ADOPTÉE

2017-12-846

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE
PERMETTRE L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE
DÉTACHÉE D'UNE HAUTEUR DE 5,4 MÈTRES AU LIEU DE 4
M MAXIMUM, TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 240 DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017 AU 10,
BOULEVARD DE BROMONT, LOT 2 593 792, ZONE PDA3-02,
DISTRICT MONT-BROME (DOSSIER 2017-30259)**

ATTENDU QUE le conseil considère que l'application du règlement de zonage ne cause pas de préjudice sérieux au requérant et qu'il existe d'autres moyens de rendre le projet conforme à la réglementation en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la demande de dérogation mineure visant à permettre l'installation d'une enseigne détachée d'une hauteur de 5,4 mètres au lieu de 4 m maximum, tel que stipulé à l'article 240 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 10, boulevard de Bromont, lot 2 593 792, zone PDA3-02, district Mont-Brome.

ADOPTÉE

2017-12-847

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE VISANT LA
DIMINUTION DE LA SUPERFICIE MINIMALE DES
TERRAINS POUR LES RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES
DANS LA ZONE PDA10-07, PROJET FAUBOURG 1792
(DOSSIER 2017-30257)**

ATTENDU QUE la superficie minimale des terrains pour les résidences multifamiliales dans cette zone est, selon le requérant, beaucoup trop grande pour être en mesure de construire et d'offrir sur le marché immobilier résidentiel des produits abordables et compétitifs et ce, tant dans une perspective de marché locatif que de la vente de condominium;

ATTENDU QUE le requérant a démontré qu'il est possible de construire une résidence multifamiliale de 6 logements sur un terrain tout en conservant un minimum de 50 % d'espace vert;

ATTENDU QUE le comité considère qu'un logement plus abordable peut permettre de contribuer à l'atteinte de l'objectif du plan d'urbanisme qui favorise la mixité sociale et l'intégration de tous;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater le département d'urbanisme à préparer un premier projet de modification au règlement de zonage afin de répondre à cette demande.

ADOPTÉE

2017-12-848

**DEMANDE VISANT À PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT
D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE QUI REPRÉSENTE 125 %
DU BÂTIMENT EXISTANT AU LIEU DE 50 % MAXIMUM,
TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 258 DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 1215, RUE SHEFFORD, LOT
2 930 000, ZONE PDA1-02, DISTRICT PIERRE-LAPORTE
(DOSSIER 2017-30197)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire qui représente 125 % du bâtiment existant au lieu de 50 % maximum, tel que stipulé à l'article 258 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 1215, rue Shefford, lot 2 930 000, zone PDA1-02, district Pierre-Laporte.

D'aviser le requérant que la demande de permis de construction devra faire l'objet d'une approbation en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

2017-12-849

**APPUI AU PROJET « CONTRÔLE DES ÉCREVISSÉS À
TACHES ROUGES ET LEUR VALORISATION »**

ATTENDU QUE Renaissance lac Brome est un organisme communautaire dédié à la qualité de l'eau du lac Brome et de ses affluents et est reconnu comme organisme de bienfaisance;

ATTENDU QUE Renaissance lac Brome a constaté la présence d'un grand nombre d'écrevisses à taches rouge dans le lac Brome avec risque de propagation dans la rivière Yamaska;

ATTENDU QUE l'écrevisse à taches rouges est une espèce très envahissante qui compromet l'équilibre des écosystèmes;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède sa prise d'eau potable dans la rivière Yamaska;

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre des mesures pour contrôler l'envahissement des écrevisses à taches rouges;

ATTENDU QU'il existe une opportunité de valoriser la récolte d'écrevisses à taches rouges par une expérience gastronomique – touristique ayant des retombées économiques pour la Ville et la région;

ATTENDU QUE des partenariats ont été convenus avec un restaurateur de Bromont et un de Lac-Brome et que les intentions de Renaissance lac Brome sont de compléter l'offre gastronomique susceptible d'attirer des touristes;

ATTENDU QU'une demande de financement sera présentée par Renaissance lac Brome dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer le projet « Contrôle des écrevisses à taches rouges et leur valorisation », notamment auprès du Pacte Brome-Missisquoi 2018.

ADOPTÉE

2017-12-850

**MODIFICATIONS AUX ENTENTES-CADRES POUR LES
PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS VERT FORÊT ET VERT
VALLÉE**

ATTENDU QUE les ententes-cadres pour les projets résidentiels intégrés Vert Forêt et Vert Vallée ont été signées en février 2017;

ATTENDU QUE depuis la signature des ententes-cadre avec 9197 0442 QUÉBEC INC. et 9252-8942 QUÉBEC INC., le Ministère du développement durable, de l'environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a délivré les certificats d'autorisations nécessaires à la réalisation des deux projets;

ATTENDU QUE 9197 0442 QUÉBEC INC. et 9252-8942 QUÉBEC INC. souhaitent modifier certaines clauses des ententes;

ATTENDU QUE ces changements sont principalement des ajustements au niveau du phasage du projet, des étapes de lotissement ainsi que la correction de quelques erreurs cléricales;

ATTENDU QU'à cette fin, deux avenants ont été rédigés à la satisfaction des parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le maire et le directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les deux avenants des ententes-cadres pour la réalisation des projets résidentiels intégrés Vert Forêt et Vert Vallée avec 9252-8942 QUÉBEC INC et 9197-0442 QUÉBEC INC.

ADOPTÉE

2017-12-851

**NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET MODIFICATION DE LA RÉOLUTION
NUMÉRO 2017-11-808**

ATTENDU QUE monsieur Marc-Edouard Larose, conseiller, a été nommé membre du comité consultatif d'urbanisme à la séance de novembre 2017, dans la résolution numéro 2017-11-808;

ATTENDU QUE par souci de transparence et éviter de possibles conflits d'intérêts, monsieur Pierre Distilio, prendra la place de monsieur Larose à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE monsieur Pierre Distilio, conseiller, soit nommé membre du comité consultatif d'urbanisme et qu'il occupe le siège n°2 des sièges réservés aux élus, en remplacement de monsieur Marc-Édouard Larose, conseiller, précédemment nommé dans la résolution numéro 2017-11-808.

De remercier mesdames Diane Perron et Marie-Ève Lagacé de leur intérêt pour le développement de Bromont et de leur présence au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2017-12-852

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORGANISME DE
BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA (OBV YAMASKA) POUR
L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) a fait parvenir à Ville de Bromont une demande d'adhésion, en date du 16 novembre 2017, et ce, pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) est une table de concertation regroupant les différents intervenants du milieu afin de faire une gestion durable et intégrée de l'eau du bassin versant ;

ATTENDU QUE l'adhésion de Ville de Bromont audit organisme lui permet de créer des liens favorisant la réalisation d'actions bénéfiques pour la rivière Yamaska ;

ATTENDU QUE le montant de la contribution s'élève à 50 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) pour l'année 2018 et verser le montant de **50 \$** correspondant à l'adhésion de la Ville.

Que les sommes payables pour l'année 2018 soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approuver les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2017-12-853

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a reçu, en date du 6 octobre 2017, la facture pour le renouvellement de son adhésion auprès de l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2018;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire renouveler son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2018, ce qui inclut également la cotisation auprès du Carrefour du capital humain ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec représente les municipalités de toutes tailles, dans toutes les régions du Québec ;

ATTENDU QUE l'objectif de l'Union des municipalités du Québec est de contribuer, par des représentations pertinentes et constructives auprès du gouvernement, à l'amélioration continue de la gestion municipale. L'Union des municipalités du Québec offre également une gamme variée de services à ses membres ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2018, pour un montant de **12 581.88 \$**, excluant les taxes applicables, qui inclut également la cotisation auprès du Carrefour du capital humain, conformément à la facture datée du 26 septembre 2017.

Que les sommes payables pour l'année 2018 soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2017-12-854

**MODIFICATION DES PROJETS SOUMIS DANS LE CADRE
DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE (PMVI)
D'HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a été reconnue admissible au Programme de mise en valeur intégrée (PVMI) d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le PVMI offre à Bromont la possibilité d'obtenir une subvention totalisant 498 707,41 \$ pour la réalisation de projets qui améliorent le cadre de vie et l'environnement de la Ville;

ATTENDU QUE par l'adoption des résolutions 2015-11-562, 2016-04-244 et 2016-09-565, Ville de Bromont a adhéré au PMVI et présenté des projets susceptibles de répondre aux critères d'admissibilité du PMVI;

ATTENDU QUE les projets retenus par Hydro-Québec sont les suivants :

- l'aménagement d'un espace public sur la rue Shefford pour la somme de 270 000 \$;
- l'aménagement d'un nouveau sentier sur les berges de la rivière Yamaska dans le prolongement du chemin Coveduck dans le parc scientifique pour la somme de 22 500 \$;
- l'aménagement sanitaire au Domaine du lac Gale (DNLG) pour la somme de 206 207,41 \$;

ATTENDU QUE le projet d'un espace public sur la rue Shefford ne respecte pas les délais prescrits par le PMVI;

ATTENDU QUE les coûts initiaux du projet d'aménagement sanitaire au Domaine naturel du lac Gale avaient été considérablement sous-estimés;

ATTENDU QUE Ville de Bromont souhaite demander à Hydro-Québec de modifier ou d'amender la convention du PMVI, afin de retirer le projet d'aménagement d'espace public rue Shefford de la liste des

projets identifiés et de réaffecter la somme disponible de 270 000 \$ au projet d'aménagement sanitaire au Domaine naturel du lac Gale;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander à Hydro-Québec de modifier ou amender la convention du PMVI afin que le projet d'aménagement d'espace public rue Shefford soit retiré de la liste des projets identifiés et de réaffecter la somme disponible de 270 000 \$ au projet d'aménagement sanitaire au Domaine naturel du lac Gale.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, une convention à cet effet avec Hydro-Québec.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DE
SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS ET ÉTUDIANTS**

2017-12-855

**CONFIRMATION DE MADAME HÉLÈNE LEPAGE AU POSTE
DE PRÉPOSÉE AU SERVICE DU GREFFE**

ATTENDU QUE madame Hélène Lepage a été nommée préposée au service du greffe en date du 26 juin 2017;

ATTENDU QUE madame Lepage avait une période d'essai de sept cent quarante-deux heures et trente minutes (742.30) selon la convention collective en vigueur, qu'elle a atteint le 28 novembre 2017 et que la directrice du service, madame Catherine Nadeau a complété le formulaire d'évaluation à l'entière satisfaction de la Ville et recommande la permanence de madame Lepage;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE madame Hélène Lepage soit confirmée au poste de préposée au service du greffe et ce, à partir du 28 novembre 2017, au taux de la classe 6, en conformité avec la convention collective des employés municipaux de Bromont en vigueur.

ADOPTÉE

2017-12-856

**DEUX APPELS D'OFFRES DE L'UMQ AFIN DE RETENIR LES
SERVICES PROFESSIONNELS D'ACTUAIRES ET D'UN
CONSULTANT POUR LA GESTION DES MUTUELLES DE**

PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ

ATTENDU QUE deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la ville de Bromont d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuaire et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuaire;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles.

QUE la Ville de Bromont confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuaire et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats.

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable.

QUE la Ville de Bromont s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés.

QUE Ville de Bromont s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

Que les sommes payables pour l'année 2018 soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2017-12-857

**AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU
PROJET « PARCOURS NATURE »**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont approuvé par la résolution 2016-03-137, adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 7 mars 2016, la signature du protocole d'entente P2016-PAR-35 avec 9280-6736 Québec inc., afin de réaliser les travaux municipaux du projet « Parcours Nature » ;

ATTENDU QUE le protocole d'entente P2016-PAR-35 a été signé par la Ville et le promoteur, le 10 mars 2016 ;

ATTENDU QUE le protocole d'entente P2016-PAR-35 contient un plan de phasage identifiant 3 phases distinctes au projet mais que le conseil n'a approuvé aucun plan lié aux infrastructures à mettre en place pour la phase 2B étant donné la présence du bâtiment situé sur le lot 5 259 215, cadastre du Québec (Hôtel Adamsville) ;

ATTENDU QUE le promoteur à procéder à l'acquisition du lot 5 259 215, cadastre du Québec et à la démolition des bâtiments existants sur ce lot ;

ATTENDU QUE le promoteur a présenté à la Ville les plans des infrastructures pour la phase 3, identifié comme étant la phase 2B au protocole d'entente P2016-PAR-35 ainsi que le croquis de la desserte électrique proposée pour cette phase du projet ;

ATTENDU QUE les infrastructures à être municipalisés respectent les engagements prévus au protocole d'entente P2016-PAR-35, notamment quant au passage vers les propriétés situés au Nord du projet ;

ATTENDU QUE la Ville et le promoteur sont d'accord pour modifier le protocole d'entente P2016-PAR-35;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De modifier le protocole d'entente P2016-PAR-35, relatif aux travaux municipaux du projet « Parcours Nature », tel que décrit dans le projet d'amendement soumis au conseil municipal.

D'autoriser le directeur des Services techniques à signer l'amendement au protocole d'entente P2016-PAR-35 et ses annexes.

D'approuver le tracé de desserte électrique proposée, tel que soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2017-12-858

NUMÉRISATION DES ARCHIVES PAR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QU'un budget pour la numérisation de documents municipaux a été prévu pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le service du greffe et des affaires juridiques souhaite entreprendre la numérisation des documents à conservation permanente;

ATTENDU l'offre de services du Centre de services partagés du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'offre de services du Centre de services partagés du Québec pour la numérisation de documents municipaux jusqu'à concurrence d'un montant de **40 000.00 \$**.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2017-12-859

CONFIRMATION DE MONSIEUR MARC BÉLAND AU POSTE DE DIRECTEUR DE L'URBANISME, DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE monsieur Marc Béland a été nommé directeur de l'urbanisme le 8 août 2017;

ATTENDU QUE monsieur Marc Béland avait une période de probation de trois (3) mois et que le directeur général, monsieur Éric Sévigny, a complété le formulaire d'évaluation des compétences en gestion à la fin de la période d'essai, à l'entière satisfaction de la Ville, et recommande la permanence de monsieur Marc Béland ;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO

**APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer monsieur Marc Béland au poste de directeur l'urbanisme, de la planification et du développement durable, le tout conformément à son contrat de travail et que monsieur Béland soit assujetti à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2017-12-860

**FIN DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE ADJOINTE
AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

ATTENDU QUE la directrice adjointe au développement économique a été nommée en date du 13 mars 2017 ;

ATTENDU QU'elle est assujettie à un statut probatoire jusqu'au 4 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE la Ville et madame Julie Bouliane désirent de commun accord mettre fin au contrat de travail le 8 décembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Confirmer la fin du contrat de travail de madame Julie Bouliane au poste de directrice-adjointe au développement économique pour le 8 décembre 2017.

Approuver la lettre de fin de contrat, telle que soumise par le directeur du développement économique.

ADOPTÉE

2017-12-861

**SUSPENSION PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
À L'ÉGARD DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 361**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été avisés de la décision prise par monsieur Éric Sévigny, directeur général, en date du 4 décembre 2017, de suspendre l'employé municipal portant le numéro 361 de ses fonctions pour inconduite majeure;

ATTENDU QU'une enquête interne a été complétée ;

ATTENDU QUE l'employée responsable de la bibliothèque a quitté ses fonctions le 13 novembre 2017 suite aux révélations de l'enquête interne ;

ATTENDU QUE le directeur général juge la prise en charge de la situation par les gestionnaires du service satisfaisante ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner et de confirmer le contenu de la lettre de suspension du 4 décembre 2017 signée par monsieur Éric Sévigny à l'égard dudit employé.

ADOPTÉE

2017-12-862

**SUSPENSION PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
À L'ÉGARD DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 417**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été avisés de la décision prise par monsieur Éric Sévigny, directeur général, en date du 4 décembre 2017, de suspendre l'employé municipal portant le numéro 417 de ses fonctions pour inconduite majeure;

ATTENDU QU'une enquête interne a été complétée ;

ATTENDU QUE l'employée responsable de la bibliothèque a quitté ses fonctions le 13 novembre 2017 suite aux révélations de l'enquête interne ;

ATTENDU QUE le directeur général juge la prise en charge de la situation par les gestionnaires du service satisfaisante ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner et de confirmer le contenu de la lettre de suspension du 4 décembre 2017 signée par monsieur Éric Sévigny à l'égard dudit employé.

ADOPTÉE

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Onze (11) personnes se prévalent de la période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

- Destruction des berges, des écosystèmes et des milieux humides sur le bord du Golf du Vieux Village;
- Réfection du chemin de Lotbinière notamment quant à l'asphaltage ainsi que sur la formation des employés des travaux publics;
- Suggestion que les journalistes posent leurs questions lors de la période de questions aux membres du conseil au lieu d'attendre la fin de l'assemblée;
- Retour sur les sujets 5.7.17 et 5.7.19 relatifs au service de l'urbanisme dans l'ordre du jour;

- Questionnement à savoir si le magasin de stores situé au 570 rue Shefford est un bâtiment patrimonial;
- Rappel de l'importance de la qualité de l'eau de la rivière Yamaska;
- Interrogation afin de savoir si le nouveau conseil municipal va s'attaquer aux dépenses de la Ville avec le prochain budget;
- Requête afin d'ajouter des panneaux d'interdiction de stationnement plus visibles sur la rue John-Savage à la hauteur du Centre culturel St-John;
- Remarque concernant le fait que les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Bromont ne sont pas constantes;
- Demande à l'effet que les travaux publics déneigent plus rapidement le secteur de la rue Dunlavey et le chemin Missisquoi car dangereux en hiver;
- Proposition d'installer un garde-fou sur le chemin Miltimore à l'endroit où il y a une courbe et un fossé très important car risque d'accident.

2017-12-863

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
 APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 21h45.

ADOPTÉE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 15 janvier 2018

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE